

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUÉCH

EXTRAIT N° 42.23 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 14 MARS 2023

- En exercice : 89
- Présents : 56
- Votants : 75 (19 procurations)
- Suffrages exprimés : 70 (69 pour, 1 contre et 5 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Robert ZUNINO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET

- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean-Pierre ROUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Ghislaine OLIVE à qui il a donné procuration
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres : M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Attribution du marché de fournitures pour l'entretien et la maintenance des équipements du service de collecte de la CCSB

Par délibération n°103.22 du 20 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé le lancement du marché de fournitures pour l'entretien et la maintenance des équipements du service de collecte des déchets ménagers.

Au regard de la complexité et de la variété des fournitures et services concernés, il a été décidé d'allotir le marché de la manière suivante :

- Lot 1 : Fournitures et réparations de pneumatiques pour les véhicules de collecte, avec un montant annuel maximum de 28 000 € HT ;
- Lot 2 : Fournitures de pièces mécaniques, hydrauliques et électroniques pour les véhicules de collecte, avec un montant annuel maximum de 35 000 € HT ;
- Lot 3 : Fournitures de fluides et produits pour l'entretien des véhicules de collecte avec un montant annuel maximum de 9 000 € HT ;
- Lot 4 : Fournitures de consommables et petits outillages pour la maintenance des équipements de collecte avec un montant annuel maximum de 11 000 € HT ;
- Lot 5 : Services d'entretiens mécaniques des véhicules de collecte, avec un montant annuel maximum de 19 000 € HT.

Le montant total du marché (reconductions comprises) est estimé à 350 000 € HT soit 420 000 € TTC.

Ce marché serait conclu sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires (maximum 3 titulaires par lot). Il donnerait lieu à la passation de marchés subséquents (remise en concurrence régulière des titulaires de chacun des lots).

Il serait établi pour une durée 12 mois, reconductible 3 fois par période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Après appel public à la concurrence lancé le 24 janvier 2023, 10 entreprises ont déposé des offres réparties de la manière suivante :

- Pour le lot 1 : 5 offres (Azur Trucks Pneus, First Stop Ayme, Euromaster France, Barneaud Pneus et Contitrade France SAS ;
- Pour le lot 2 : 1 offre (Azur Trucks Distribution et réparation) ;
- Pour le lot 3 : 4 offres (Azur Trucks Distribution et réparation, Forch SAS, York SAS et IGOL Picardie Ile-de-France) ;
- Pour le lot 4 : 2 offres (Forch SAS et Pro C Tech) ;
- Pour le lot 5 : 2 offres (Barneaud Pneus et Azur Trucks Distribution et réparation).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 mars 2023 et elle a décidé attribuer les lots comme suit :

- Pour le lot 1 :
 - Barneaud Pneus – 15 Route de Saint-Jean – 05000 Gap
 - First Stop Ayme – 17-19 Rue Jean Zay – CS 50127 – 69808 Saint-Priest Cedex

- Contitrade France SAS – Enseigne BestDrive – 495 Rue du Général De Gaulle – 60880 Le Meux.
- Pour le lot 2 :
 - Azur Trucks Distribution et réparation – ZI Saint-Maurice – 04100 Manosque.
- Pour le lot 3 :
 - IGOL Picardie Ile-de-France – 614 Rue de Cagny – CS 19403 – 80 094 Amiens Cedex 3.
 - York SAS – 1394 Avenue de Draguignan – ZI Toulon Est – BP 90135 – 83088 Toulon Cedex 3
 - Azur Trucks Distribution et réparation - ZI Saint-Maurice – 04100 Manosque.
- Pour le lot 4 :
 - Forch SAS – ZAE « Le Marchais Renard » - CS 50125 Montereau sur le Jard – 77019 Melun Cedex
 - Pro C Tech – 733 Route des Gorges – 83560 Vinon-sur-Verdon.
- Pour le lot 5 :
 - Barneaud Pneus – 15 Route de Saint-Jean – 05000 Gap
 - Azur Trucks Distribution et réparation - ZI Saint-Maurice – 04100 Manosque.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- acte les choix d'attribution des lots 1 à 5 par la commission d'appel d'offres pour les fournitures d'entretien et la maintenance des équipements du service de collecte de la CCSB ;
- autorise le président à signer et notifier les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 28 MARS 2023